

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Mai 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Florent TANI et Mme Laurence PELÉ LEGOUX.

<u>OBJET</u> :	<i>Clôture de la régie du gîte d'étape.</i>
-----------------------	---

N° 2018 / 05 / 05

Dans le cadre de la signature d'un bail précaire pour la gestion du gîte, la régie « gîte d'étape » créée le 30 mars 2017 n'a plus lieu d'être. Il est donc mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires liés à celle-ci.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 autorisant le Maire à créer une régie pour le fonctionnement des services municipaux en application de la loi L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 30 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 22 mai 2018 ;

.../...

Considérant la mise en location du gîte d'étape,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la régie gîte d'étape est clôturée à compter du 1^{er} juin 2018,*
- il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.*

Vote : 24 pour – 5 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juin 2018,
Le Maire,

